LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



ABBA MEDIX CONNAÎT UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE DE PATIENTS À LA SUITE DE LA MISE EN MARCHÉ DE SA SOUCHE MÉDICALE EXCLUSIVE VETERANS KUSH

Toronto – 16 février 2021 (CNW) - Canada House Wellness Group (CSE: CHV) (« Canada House » ou la « Société »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée, est heureuse d'annoncer que sa filiale en propriété exclusive, Abba Medix Corp. (« Abba »), a inscrit plus de 650 patients actifs, dont 400 sont d'anciens combattants. L'atteinte de ces jalons fait suite au lancement récent de Veterans Kush, un cultivar conçu spécialement pour les anciens combattants atteints de troubles de stress post-traumatique (TSPT), exclusivement pour les patients inscrits d'Abba.

La division clinique de l'entreprise, Canada House Clinics (« CHC »), et Abba sur le marché médical, ont comme orientation de servir les anciens combattants au Canada, y compris d'offrir des services et du soutien autres que le cannabis médical. CHC continue également de constater une hausse de sa base de patients d'anciens combattants, grâce à des initiatives récentes accélérant la croissance pour dépasser les 3 100 inscriptions médicales d'anciens combattants actifs partout au Canada.

« Nous n'avons reçu que des commentaires positifs au sujet de la souche Veterans Kush et du soulagement qu'elle a procuré à nos patients, a commenté Alex Kroon, président de Canada House Clinics. Nos éducateurs médicaux aident les patients à trouver le bon plan de traitement de cannabis médical qui leur convient. L'offre par un producteur autorisé axé sur les anciens combattants d'une souche conçue spécifiquement pour les anciens combattants atteints de TSPT a amélioré le soutien que nous sommes en mesure d'offrir à nos patients anciens combattants. »

« La réponse à notre lancement de Veterans Kush en tant qu'offre exclusive aux patients inscrits d'Abba a été incroyable, a ajouté le chef de la direction de Canada House, Chris Churchill-Smith. Nous sommes très heureux de la croissance du nombre de patients que nous connaissons et nous continuerons de nous concentrer sur la prestation de produits et de services de cannabis de qualité supérieure à nos patients. »

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal Canada House Wellness Group 289-980-3584 spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales et de la Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des

autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.